

NOTE

Ce procès-verbal pourrait être modifié lorsqu'il sera soumis pour adoption lors de la prochaine séance du conseil.

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Montarville du lundi 10 juin 2019, à 19 h, à la salle des délibérations du conseil municipal, au 1585, rue Montarville à Saint-Bruno-de-Montarville, sous la présidence de M. Martin Murray, maire.

Sont présents : Mme la conseillère Marilou Alarie
M. le conseiller Jacques Bédard
M. le conseiller Joël Boucher
Mme la conseillère Caroline Cossette
Mme la conseillère Louise Dion
M. le conseiller Vincent Fortier
M. le conseiller Ludovic Grisé Farand

Est absente : Mme la conseillère Isabelle Bérubé

Sont également présents, le directeur général adjoint, M. Roger Robitaille, et la greffière, M^e Lucie Tousignant.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Martin Murray constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

190610-1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Ludovic Grisé Farand, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, avec les ajouts des points 6.1.2 et 6.1.3 intitulés respectivement « Résolution et suivi - Dossier Riopelle » et « Résolution et suivi - Dossier Complexe sportif ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190610-2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2019

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2019, en y apportant les modifications suivantes :

- Remplacer le mot « divulgation » par « présentation », sous l'intervention de la conseillère Marilou Alarie;
- Remplacer les mots « échanges de courriels » par « divulgation de courriels confidentiels », sous l'intervention du maire Martin Murray.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Problème de circulation et de vitesse sur la rue Edgewood - Rue servant de transit pour emprunter la route 116 - Comptage de véhicules déjà effectué - Dangerosité du secteur - Nécessité d'installer des obstacles physiques (dos d'âne) pour ralentir la circulation et demande d'étude par le comité de circulation;
- Troubles de voisinage et coupe de branches d'arbres;
- Projet Riopelle - Ouverture de la rue du Ruisseau pour donner accès au quartier - Augmentation de la circulation dans le secteur et sécurité des enfants et des personnes âgées - Réticence des citoyens à l'égard de ce projet et demande de justification - Préservation du boisé et évaluation de toutes les possibilités avant de détruire l'espace boisé - Protection contre le bruit environnant - Confiance au conseil quant à la décision qu'il prendra et demande qu'il considère le boisé en quantifiant les services qu'il rend (argumentaire à utiliser);
- Point 6.7.4 - Demande d'approbation d'un PIIA pour les 1294 et 1296, rue Goyer;
- Décision de la Commission d'accès à l'information - Dossier réfection rue Mesnard - Ajouts au contrat;
- Collecte de résidus verts - Demande de rétablissement de la collecte ou d'autorisation pour les recevoir à l'écocentre local et non celui de Longueuil;
- Bornes de recharge et politique sur leur installation;
- Retrait de dossier - Projet d'agrandissement du 1501, rue de l'Hôtel-de-Ville - Délais et demande d'explication.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste de mouvement du personnel syndiqué - période se terminant le 24 mai 2019
- Liste des virements budgétaires pour la période se terminant le 31 mai 2019
- Liste des virements budgétaires relatifs aux salaires pour la période se terminant le 31 mai 2019
- Liste des contrats de plus de 25 000 \$ à 49 999,99 \$ - mai 2019
- Certificat de la greffière concernant la période d'enregistrement du Règlement 2019-5 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de la rue Montarville entre le boul. Seigneurial et la rue des Peupliers - Emprunt
- Certificat de la greffière concernant la période d'enregistrement du Règlement 2019-14 décrétant des travaux d'éclairage de la piste de BMX au parc Marie-Victorin - Emprunt

190610-3 RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 ET DIFFUSION

Le maire Martin Murray fait rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2018.

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU de diffuser le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe en le publiant dans l'hebdomadaire *Les Versants* et sur le site Internet de la municipalité, et ce, conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190610-4 RÉSOLUTION ET SUIVI - DOSSIER RIOPELLE

Il est PROPOSÉ par Ludovic Grisé Farand, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'obliger la Ville à répondre aux questions des citoyens, dès que possible, par rapport au projet Riopelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190610-5 RÉSOLUTION ET SUIVI - DOSSIER COMPLEXE SPORTIF

Il est PROPOSÉ par Ludovic Grisé Farand, APPUYÉ par Joël Boucher, et RÉSOLU de demander une rencontre pour approuver la grille des critères et les sites étudiés pour le futur complexe sportif par tous les conseillers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190610-6 AUTORISATION DE LA FERMETURE D'UNE RUE POUR LA TENUE D'UNE FÊTE DE QUARTIER

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Ludovic Grisé Farand, et RÉSOLU d'approuver la fermeture de la rue de l'Hamamélis, le samedi 15 juin 2019, de 8 h 30 à 23 h, pour la tenue d'une fête de quartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190610-7 AUTORISATION DES DÉPENSES

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'autoriser les dépenses de la liste préparée au 31 mai 2019 de 9 451 966,16 \$, incluant les charges salariales de 647 158,84 \$ pour les périodes 2019-19 à 2019-22, la liste des dépôts directs pour une somme de 8 004 558,58 \$, la liste des chèques émis pour une somme de 400 053,24 \$ et la liste des paiements par débit direct de 400 195,50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190610-8 AIDES FINANCIÈRES ET SOUTIENS TECHNIQUES - JUIN 2019

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU d'accorder les aides financières et soutiens techniques suivants :

Association des artistes peintres affiliés de la Rive-Sud (AAPARS)

- Une aide financière de 2 500 \$ à l'Association des artistes peintres affiliés de la Rive-Sud (AAPARS) pour l'organisation du 12^e Circuit des Arts qui aura lieu les 21 et 22 septembre 2019 dans la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville;
- Une aide financière de 439 \$ pour leur expo-concours qui aura lieu les 9 et 10 novembre 2019 au Centre Marcel-Dulude;
- L'utilisation du hall d'entrée de la bibliothèque du 26 août au 1^{er} octobre, ainsi que la salle Lucien-Foucreault (date à déterminer) de 19 h 30 à 22 h (réunion des artistes), du 19 au 21 août (arrivée des œuvres), du 26 août au 22 septembre banderole (bannière) façade de la bibliothèque et du 21 au 23 septembre en complément du Circuit et l'utilisation gratuite du Vieux Presbytère en juin pour la conférence de presse de cet événement;
- Une visibilité offerte par la Ville sur les plateformes suivantes : Agenda culturel, Infolettre, site Web (page dans la section Organisme avec lien au site de l'APAARS, mention de l'activité sur la page des activités des organismes au Centre Marcel-Dulude, calendrier des événements), panneaux électroniques (3 fois par année), chroniques des organismes (publiée dans le journal Les Versants), ainsi qu'une salle gratuite pour permettre à l'APAARS d'organiser la rencontre de presse (l'événement de presse est organisé par l'APAARS).

Club de BMX Rive-Sud

- Une aide financière de 800 \$ ainsi qu'un soutien technique au Club de BMX Rive-Sud pour la tenue d'une Coupe Québec 2019, les 3 et 4 août et d'une compétition régionale le 28 septembre 2019.

Cercle de Fermières Saint-Bruno-de-Montarville

- Une aide financière de 1 143,50 \$ au Cercle de Fermières Saint-Bruno-de-Montarville pour couvrir la totalité des coûts de location du Centre Marcel-Dulude pour la tenue du 38^e Salon des métiers d'art qui se déroulera les 25, 26 et 27 octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190610-9 ADOPTION D'UNE POLITIQUE SUR LES DONNS D'ŒUVRES D'ART

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Ludovic Grisé Farand, et RÉSOLU d'adopter la politique intitulée « Politique sur les dons d'oeuvres d'art de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire - Juin 2019 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190610-10 APPROPRIATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ
NON AFFECTÉ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX
D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE AU VIEUX PRESBYTÈRE**

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'approprier un montant de 125 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté pour financer les travaux d'accessibilité universelle du Vieux Presbytère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190610-11 DÉROGATION MINEURE DM 2019-053 POUR AUTORISER
L'AUGMENTATION DE LARGEURS MAXIMALES ET LA RÉDUCTION DE
CASES DE STATIONNEMENT, DE VÉLO ET DE L'AIRE D'ISOLEMENT AU
1020, RUE PARENT**

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Un citoyen demande une justification quant aux orientations de la municipalité relativement aux développements immobiliers misant sur l'étalement.

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2019-053, déposée par monsieur François Lemoine, pour et au nom de la société COLO-D, pour :

- Augmenter la largeur maximale d'un mur en porte-à-faux;
- Réduire le nombre de cases de stationnement pour personne à mobilité réduite, le nombre de cases pour vélo et l'aire d'isolement le long de la ligne arrière de terrain;
- Augmenter la largeur maximale d'une allée de circulation;

au 1020, rue Parent, et ce, en dérogation aux dispositions des articles 222, 231, 235, 240 ainsi qu'au tableau des spécifications de la zone IA-580 du *Règlement de zonage URB-Z2017*, sous réserve :

- De rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les douze (12) mois suivant l'adoption de la résolution, conformément à la résolution 190515.9 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion du 15 mai 2019; et
- De l'entrée en vigueur du *Règlement URB-Z2017-015*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190610-12 DÉROGATION MINEURE DM 2019-066 POUR AUTORISER LA
RÉDUCTION DU NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT STANDARD
EXIGÉ ET DE BORNES DE RECHARGE DE NIVEAU 2 AU 1725, RUE
MONTARVILLE**

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Un citoyen s'interroge sur la raison pour laquelle cette dérogation mineure est plus acceptable ce mois-ci et sur les normes relatives au nombre de cases de stationnement par rapport à l'occupation.

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2019-066, déposée par madame Geneviève Houle, ingénieure, pour la Commission scolaire des Patriotes, pour autoriser la réduction du nombre de cases de stationnement standard exigé et de bornes de recharge de niveau 2 au 1725, rue Montarville, et ce, en dérogation aux dispositions des articles 482 et 489 du *Règlement de zonage URB-Z2017*, conformément à la résolution 190515.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion du 15 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190610-13 APPROBATION DE LA LISTE DES DEMANDES DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Ludovic Grisé Farand, et RÉSOLU d'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme relativement aux demandes de PIIA mentionnées à la liste ci-jointe, et ce, aux conditions énumérées à la résolution de celui-ci adoptée pour chacun de ces dossiers.

- La demande de **PIIA 2019-002** pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel multifamilial de 31 logements aux 19 et 31, boulevard Seigneurial Est, sous réserve :
 - De soumettre un plan d'aménagement paysager détaillé pour approbation lors d'une prochaine rencontre du comité;
 - D'ériger une clôture temporaire d'au moins 1,2 mètre de hauteur et de planches de bois au périmètre de tous les arbres à conserver;
 - D'intégrer les conduites d'évacuation au concept général du bâtiment et qu'elles reflètent les couleurs, les textures et la matérialité du parement des murs extérieurs du bâtiment. Les plans de construction devront inclure une note spécifique identifiant clairement les éléments mentionnés ci-haut;
 - De camoufler les conduites d'évacuation des gaz brûlés et autres événements et de peindre ou de recouvrir toute partie de métal excédant la toiture de façon à se confondre aux couleurs du bâtiment. Les plans de construction devront inclure une note spécifique identifiant clairement les éléments mentionnés ci-haut, conformément à la résolution 190515.10 du CCU;
- La demande de **PIIA 2019-006** pour la construction d'un nouveau bâtiment commercial au 1020, rue Parent, sous réserve :
 - D'approuver la demande de dérogation mineure 2019-053 qui aurait pour effet d'autoriser une largeur maximale supérieure à 6 mètres pour les murs en porte-à-faux, la réduction du nombre de cases pour personne à mobilité réduite, le nombre de cases pour vélo, la réduction de l'aire d'isolement par rapport à une ligne arrière de terrain et l'augmentation de la largeur maximale permise d'une allée de circulation;
 - De présenter un plan d'aménagement paysager à une rencontre ultérieure n'excédant pas 6 mois suivant la délivrance du permis de construction; conformément à la résolution 190515.11 du CCU;
 - De l'entrée en vigueur du *Règlement URB-Z2017-015*,

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- La demande de **PIIA 2019-022** pour l'agrandissement du bâtiment (Volkswagen) au 1905, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, conformément à la résolution 190515.12 du CCU;
- La demande de **PIIA 2019-049** pour la construction d'un bâtiment industriel au 1061, rue Marie-Victorin, sous réserve :
 - De présenter un plan d'aménagement paysager à une rencontre ultérieure n'excédant pas 6 mois suivant la délivrance du permis de construction, conformément à la résolution 190515.19 du CCU;
 - De l'entrée en vigueur du *Règlement URB-Z2017-013*;
- La demande de **PIIA 2019-051** pour l'installation d'une nouvelle enseigne murale au 1321, rue Marie-Victorin, conformément à la résolution 190515.16 du CCU;
- La demande de **PIIA 2019-052** modifiant le PIIA-2019-009 pour la construction d'un bâtiment industriel au 1060, rue Parent, sous réserve :
 - De présenter un plan d'aménagement paysager complet à une rencontre ultérieure, pour approbation;
 - De camoufler visuellement les équipements mécaniques, électriques et de télécommunication sur un toit ou au sol des voies de circulation adjacentes;
 - De protéger l'aire du milieu humide avant le début des travaux par une clôture de chantier solidement fixée, et ce, pour toute la durée des travaux, conformément à la résolution 190515.17 du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190610-14 PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE PIIA 2019-055 POUR UN PROJET DE LOTISSEMENT AFIN DE CRÉER DEUX (2) LOTS À BÂTIR AUX 1294 ET 1296, RUE GOYER

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU de reporter ce point à la prochaine séance du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190610-15 ADJUDICATION DU CONTRAT DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DE LA PISTE DE BMX AU PARC MARIE-VICTORIN - GEN-2019-08

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU d'adjuger, conditionnellement à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour un règlement d'emprunt, le contrat de travaux d'éclairage de la piste de BMX au parc Marie-Victorin, au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Senterre Entrepreneur Général inc., selon les prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 171 377,19 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres GEN-2019-08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190610-16 AUTORISATION - PAIEMENT D'UN MONTANT ADDITIONNEL - CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉHABILITATION DU POSTE DE SURPRESSION PS-1 - OS-GEN/2017-04

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'autoriser le paiement d'un montant additionnel approximatif de 53 500 \$, incluant les taxes nettes, selon les prix unitaires soumis au contrat de services professionnels pour la réhabilitation du poste de surpression PS-1, adjudgé à la firme GBI, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres OS-GEN/2017-04; et

D'approprier une somme de 53 500 \$ à même la réserve pour imprévus de l'excédent accumulé affecté pour financer l'excédent du coût du contrat afin de pouvoir à ce paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190610-17 AUTORISATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE ET APPROBATION DES DROITS RÉELS DE SERVITUDE EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC SUR LES LOTS 6 040 866, 6 194 473 ET 6 195 911 APPARTENANT À LA VILLE

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Ludovic Grisé Farand, et RÉSOLU d'autoriser les frais de déplacement de la ligne électrique aérienne d'Hydro-Québec, au montant de 219 618,10 \$, incluant les taxes nettes, et d'approuver la cession des droits réels de servitude en faveur d'Hydro-Québec sur les lots 6 040 866, 6 194 473 et 6 195 911 appartenant à la Ville, tel qu'indiqué sur le plan DCL-22472212; et

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de servitude et ainsi que tout autre document y afférent pour donner suite à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190610-18 ADOPTION DU RÈGLEMENT URB-Z2017-015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 - AJOUT PROJETS INTÉGRÉS ET DISPOSITIONS SPÉCIALES POUR L'USAGE C2-02-05 - ZONE IA-580

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement URB-Z2017-015 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin d'ajouter au tableau des spécifications de la zone IA-580, les projets intégrés ainsi que des dispositions spéciales pour l'usage C2-02-05 « Service de programmation, de réseautique, de conception de logiciel ou de sites web, de dépannage, d'hébergement de données ou de fourniture d'accès ou de connexion Internet »*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190610-19 MODIFICATION AU RÈGLEMENT 2019-8 DÉCRÉTANT LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS - PTI 2019-2020-2021

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU de modifier le *Règlement 2019-8 décrétant le paiement des honoraires professionnels nécessaires à la réalisation de projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations 2019-202-2021 et de diverses autres études et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût* en y retirant le troisième « ATTENDU » du préambule du règlement « ATTENDU que la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) » et, en y ajoutant l'annexe A comportant la liste des honoraires professionnels nécessaires à la réalisation de projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 et de diverses autres études.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES LORS DE LA DERNIÈRE SÉANCE D'AGGLOMÉRATION DU 16 MAI 2019 - AUCUN

190610-20 SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE D'AGGLOMÉRATION DU 13 JUIN 2019

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'exprimer l'orientation suivante relativement aux sujets énumérés à la séance ordinaire du conseil d'agglomération devant se tenir le jeudi 13 juin 2019 :

Sujets	Orientation		
	Favorable	Défavorable	Commentaires
CA-190613-2.1 Nomination d'un membre au comité consultatif agricole (SD-2019-0503)	X		
CA-190613-4.1 Autorisation d'un emprunt au fonds de roulement de l'agglomération afin de prévoir les crédits requis pour l'exécution de travaux urgents à la caserne 31 (SD-2019-0916)	X		
CA-190613-4.2 Abrogation des résolutions CA-140828-1.27 et CA-160825-1.10 et remboursement des sommes perçues (SD-2019-1369)	X		

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

<p>CA-190613-4.3 Autorisation des virements budgétaires apparaissant sur la liste du 14 mai 2019 préparée par la Direction des finances et affectation d'une somme en provenance du fonds de la réserve statutaire d'agglomération (SD-2019-1694)</p>	X		
<p>CA-190613-4.4 Remplacement des obligations municipales RR-20090630-D12, RR-20090630-E2 et RR-20090630-F16 (SD-2019-1737)</p>	X		
<p>CA-190613-4.6 Diffusion du rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier consolidé, du rapport de la vérificatrice générale et du rapport du vérificateur externe pour l'exerce financier 2018 visant ses compétences d'agglomération</p>	X		
<p>CA-190613-6.3 Adjudication du contrat APP-19-083 (2019-TP208-F) pour la réception et la valorisation des matériaux granulaires en provenance des écocentres (option 2) (SD-2019-0719)</p>	X		
<p>CA-190613-6.4 Adjudication de la partie d'agglomération du contrat APP-19-101 pour la fourniture de personnel de sécurité pour le Service de la cour municipale (SD-2019-1361)</p>	X		
<p>CA-190613-6.6 Adjudication du contrat APP-19-026 (2018-BAT-814) pour l'exécution de travaux de réfection et</p>	X		

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

d'agrandissement du stationnement situé au 699, boulevard Curé-Poirier Ouest (SD-2019-1023)			
CA-190613-6.7 Octroi de gré à gré de la partie d'agglomération du contrat pour l'acquisition de licences Microsoft et VmWare et emprunt au fonds de roulement (SD-2019-1229)	X		
CA-190613-6.8 Octroi de gré à gré du contrat FU-19-002 (2019-TP204) pour la collecte, le transport et le traitement des appareils réfrigérants contenant des halocarbures (option 2) (SD-2019-1440)	X		
CA-190613-6.9 Dépassement des coûts autorisés à la dépense au contrat-cadre APP-16-022 (2016-GEN-600) pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans et devis, la réalisation d'études préliminaires ainsi que la surveillance de divers travaux à être réalisés dans les usines d'eau potable et d'eaux usées, requis pour le suivi environnemental des travaux de réhabilitation in situ du 850, rue Saint-Charles Ouest (SD-2019-1518)	X		En vertu de l'article 118.9 de la <i>Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations</i> , la compétence exclusive de la Ville de Longueuil en matière d'assainissement des eaux ne s'applique pas sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.
CA-190613-6.10 Dépassement des coûts autorisés au contrat APP-15-132 pour la fourniture et l'installation d'un système de radiocommunication numérique pour le Service de police et le Service de	X		

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

sécurité incendie (option B) (SD-2019-1669)			
CA-190613-6.11 Adjudication du contrat APP-18-275 pour la fourniture et la livraison de vêtements de protection individuelle pour le service de sécurité incendie (contrat 1) et emprunt au fonds de roulement de l'agglomération (SD-2019-1696)	X		
CA-190613-6.12 Modification au contrat APP-15-132 pour la fourniture et l'installation d'un système de radiocommunication numérique pour le Service de police et le Service de sécurité incendie (option B) - autorisation préalable (SD-2019-1738)	X		
CA-190613-6.13 Adjudication du contrat APP-18-275 pour la fourniture et la livraison de vêtements de protection individuelle pour le service de sécurité incendie (contrat 2) (SD-2019-1771)	X		
CA-190613-8.6 Approbation d'une entente à intervenir entre la Ville et la Société de l'assurance automobile du Québec concernant la communication de renseignements via le système de reconnaissance de plaques d'immatriculation (SD-2019-1188)	X		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- Installation d'infrastructures de télécommunications - Présentation des projets à l'avance afin de vérifier la conciliation des installations - Existence d'outils pour se prémunir d'un manque de conciliation des travaux;
- Pistes cyclables - Piste cyclable du Grand Boulevard et dangerosité avec le contresens de la circulation - Responsable de la sécurité des pistes;
- Mot de félicitations pour l'élection de monsieur Grisé Farand;
- Parc de la Rabastallière - Qualification d'un espace communautaire au lieu d'un espace vert - Équipement communautaire défini comme le plus pertinent et devoir d'éclairer les citoyens sur les choix qui devront être pris - Consultation de la population;
- Rue du Sommet-Trinité - Seule rue collectrice sans trottoir - Résidents grevés de sécurité et d'une qualité de vie - Transmission d'une pétition à la Direction du génie pour la construction d'un trottoir pour la sécurité des piétons - Circulation de vélos et de voitures et ajout de mesures d'atténuation de vitesse par la même occasion - Date pour l'étude de la demande et prise de décision;
- Point 6.7.4 - Lotissement - 1294 et 1296, rue Goyer - Report du dossier;
- Étude du dossier de demande de PIIA pour l'agrandissement de l'immeuble sur la rue de l'Hôtel-de-Ville - Report du dossier à la suite de la recommandation du CCU;
- Rue du Calvados - Vente d'un terrain et inquiétude quant à une éventuelle construction - État de la demande d'implantation d'une nouvelle construction en face du rond-point;
- Rue Montarville - Piste multifonctions - Dangerosité de l'aménagement pour les écoliers des écoles Mount Bruno et Montarville;
- Installation de lumières LED et préoccupation des effets de la lumière bleue et effet sur la santé des enfants - Demande d'ajout d'information sur le site Web de la Ville pour expliquer le bien-fondé de la décision - Rencontre et échanges avec Mont Mégantic - Étude sur la santé et non juste sur les coûts;
- Demande d'information sur le réaménagement de la rue Montarville, bornes de recharge et réglementation d'autres municipalités de prévoir leur installation dans les nouvelles constructions.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les interventions ont porté sur les sujets suivants :

- Remerciement aux électeurs pour leur confiance lors de l'élection partielle dans le district n° 4, aux bénévoles et son prédécesseur Martin Guevremont - Espoir pour un conseil plus harmonieux - Énumération de ses objectifs, projets et dossiers importants - Mot de félicitations aux membres des Cercles des fermières - Prix de l'hôpital Charles-Lemoine (le conseiller Ludovic Grisé Farand);
- Mot de félicitations au nouveau conseiller du district n° 4 (la conseillère Louise Dion);

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- Projet pilote de service de garde à l'aquaparc Monseigneur Gilles-Gervais - Ajout d'heures le matin, le midi et en fin de journée (la conseillère Caroline Cossette);
- Projet pilote de service de garde à l'aquaparc Monseigneur Gilles-Gervais avec places limitées / Lancement de la plateforme en ligne pour s'inscrire aux activités de la Ville dès le 18 juin / Participation le 23 mai dernier à Saint-Philippe - Le rôle des villes quant à la place d'adolescents - Présentation de notre politique jeunesse - Expertise montarvilloise qui reçoit du rayonnement / Prix reçu par le Carrefour action municipale pour son projet de RTL sur demande - Projet pilote (le conseiller Vincent Fortier);
- Félicitations au conseiller du district n° 4 / Combat pour la préservation du parc de la Rabastalière (le conseiller Joël Boucher);
- Mot de bienvenu au conseiller du district n° 4 et offre de collaboration / Message d'intérêt public - Fermeture et perte d'un autre commerce au centre-ville à la fin de l'été - Invitation à la population à encourager les petits commerçants et à faire une réflexion à cet égard (le conseiller Jacques Bédard);
- Félicitations au conseiller du district n° 4 / Mot de remerciement aux citoyens du district n° 6 pour la défense des dossiers leur tenant à cœur comme la circulation sur la rue du Sommet-Trinité où il y a circulation abondante - Problème de circulation et actions qui peuvent être prises immédiatement comme l'installation de dos d'âne / Carrefour-Action et prix du RTL reçu - Projet pilote reconduit jusqu'à la fin de l'automne pour le service sur demande qui devrait faire des suites / Protection des milieux naturels - Prendre action dès maintenant et invitation aux citoyens à agir dans le dossier du boisé des Tilleuls (la conseillère Marilou Alarie);
- Tenue du déjeuner du maire le samedi 15 juin portant sur les règlements municipaux / Processus d'embauche du directeur général de la municipalité (le maire Martin Murray).

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la levée de la séance à 21 h 37.

Le maire,

La greffière,

Martin Murray

Lucie Tousignant